

Pour vous aider à choisir le régime qui correspond le mieux à vos besoins, comparez les protections apparaissant au tableau ci-dessous pour chacun des régimes indiqués sur votre avis d'assurabilité.

**IMPORTANT** : POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE DE VOTRE DOSSIER, IL EST RECOMMANDÉ D'UTILISER LES SERVICES EN LIGNE ET LE PAIEMENT DIRECT.

PU4616-110657 (2504)

### Assurance vie

	RE1	RE2	RE3
<b>Prestation au décès</b>			
du retraité avec personnes à charge	25 000 \$	20 000 \$	15 000 \$
du retraité sans personne à charge	20 000 \$	15 000 \$	10 000 \$
du conjoint	15 000 \$	12 000 \$	5 000 \$
d'un enfant à charge	7 500 \$	5 000 \$	5 000 \$

### Assurance maladie (retraité et personnes à charge)

		RE1	RE2	RE3
<b>Frais d'hospitalisation</b> pour une chambre	maximum payable	75 \$ / jour	75 \$ / jour	non couvert
<b>Médicaments autorisés</b>	franchise par période d'assurance	aucune	25 \$ / famille	50 \$ / famille
<b>(substitution générique obligatoire/biosimilaire)<sup>1</sup></b>	remboursement à	95 %	90 %	70 %
	remboursement possible jusqu'à 100 % lorsqu'est atteint le plafond annuel de	850 \$ / famille	850 \$ / famille	850 \$ / famille
<b>Soins de la vue</b>				<b>NON COUVERT</b>
Examen de la vue				
retraité	maximum remboursé par 24 mois	70 \$	70 \$	
conjoint	maximum remboursé par 24 mois	70 \$	70 \$	
enfant à charge	maximum remboursé par 12 mois	70 \$	70 \$	
Lunettes et lentilles				
retraité	maximum remboursé par 24 mois	550 \$	375 \$	
conjoint	maximum remboursé par 24 mois	500 \$	300 \$	
enfant à charge	maximum remboursé par 24 mois	350 \$	100 \$	
Lunettes de sécurité (avec ordonnance)				
retraité	maximum remboursé par 12 mois	250 \$	250 \$	
Frais pour correction de la vision par la chirurgie				
retraité et conjoint	remboursement à maximum à vie par personne	60 % 1 500 \$	non couvert non couvert	
<b>Soins paramédicaux</b>				
Le montant représente le remboursement maximum que vous pouvez obtenir.				
chiropraticien	par visite	40 \$	35 \$	
radiographies - chiropraticien	par personne par période	50 \$	40 \$	
physiothérapeute, ergothérapeute	par visite	50 \$	40 \$	
acupuncteur	par visite	30 \$	30 \$	
audiologiste	par visite	50 \$	50 \$	
orthophoniste	par visite	60 \$	50 \$	
psychologue	par visite	60 \$	50 \$	
podiatre, podologue	par visite	50 \$	50 \$	
travailleur social, psychothérapeute, psychoéducateur	par visite	50 \$	50 \$	
médecine douce - maximum de 10 visites par personne par période d'assurance pour l'ensemble des 6 professionnels suivants :				
naturopathe	par visite	30 \$	30 \$	
ostéopathe	par visite	50 \$	30 \$	
massothérapeute, kinésithérapeute, orthothérapeute, kinothérapeute	par visite	30 \$	30 \$	
Maximum pour l'ensemble des soins paramédicaux (par période d'assurance)	retraité chacune des personnes à charge	1 100 \$ 1 100 \$	500 \$ 500 \$	
<b>Appareils auditifs</b>				
Piles pour appareils auditifs	maximum remboursé par 36 mois maximum remboursé par 12 mois	1 000 \$ 50 \$	1 000 \$ 50 \$	
<b>Frais de laboratoire, imagerie médicale</b>				
	remboursement à maximum remboursé par personne par 12 mois	100 % 1 500 \$	100 % 1 500 \$	
<b>Certains autres frais</b> (ambulance, prothèses, béquilles, etc.)				
Des limites et des franchises peuvent s'appliquer.	remboursement à	100 %	100 %	
<b>Programme Construire en santé - comprend les services de santé suivants :</b>				
Traitement de l'alcoolisme, autres toxicomanies et jeu compulsif	remboursement à maximum à vie par personne	80 % 4 000 \$	80 % 4 000 \$	
Traitement des dépressions majeures et pour personnes violentes	remboursement à maximum à vie par personne	80 % 4 000 \$	80 % 4 000 \$	
Aide aux travailleurs et à leur famille	remboursement à nombre maximum d'heures de consultation par année	100 % 12 / personne	100 % 8 / personne	
Cessation tabagique				
Documentation / suivi téléphonique gratuit et personnalisé		oui	oui	
Traitement au laser (retraité et conjoint) (autorisation préalable requise)	remboursement à maximum à vie par personne	50 % 300 \$	50 % 300 \$	
Interventions pré ou postopératoires et pré ou posthospitalisation (retraité seulement - autorisation préalable requise)		100 %	non couvert	
Suivi téléphonique personnalisé avec une infirmière : problèmes de santé chroniques / conseils sur l'adoption de saines habitudes de vie		oui	oui	
<b>Urgence médicale à l'étranger</b> (certaines limites et conditions s'appliquent)		max 100 %	max 100 %	

Les dépenses doivent être effectuées pour une personne assurée par un régime public d'assurance au Canada, par exemple celui de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Consultez le dépliant *Le programme d'urgence médicale à l'étranger* pour connaître les conditions s'appliquant au remboursement de ces frais.

### Assurance dentaire - tarifs année 2025 (retraité, conjoint et enfant à charge de moins de 21 ans)

		RE1	RE2	RE3
Franchise par famille par période d'assurance		aucune	30 \$	
Diagnostic, prévention, traitement mineur	remboursement à	90 %	60 %	<b>NON COUVERT</b>
	remboursement maximum par personne par période d'assurance	600 \$	600 \$	
Parodontie et endodontie	remboursement à	80 %	60 %	
Restaurations majeures (dentier*, couronne*, etc.)	remboursement à	80 %	70 %	
Remboursement maximum pour ces soins combinés	retraité et conjoint	1 300 \$	900 \$	
par personne par période d'assurance	enfant à charge	1 300 \$	600 \$	
Implants dentaires et certains soins s'y rattachant	remboursement à maximum par personne par 5 ans	non couvert non couvert	non couvert non couvert	
Orthodontie (enfant à charge seulement)	remboursement à maximum à vie par enfant	80 % 2 300 \$	non couvert non couvert	

\*Par exemple, le remplacement d'un dentier ou d'une couronne est remboursé une fois par 5 ans.

Des conditions particulières s'appliquent au paiement de certaines prestations et au remboursement de certains frais.

<sup>1</sup>Si vous choisissez de prendre un médicament original sans que cela soit médicalement requis, la différence entre le prix du médicament original et celui du médicament générique au prix le plus bas sera exclue du plafond annuel et sera entièrement à vos frais. Si un médicament biologique vous est prescrit et qu'il existe un médicament biosimilaire correspondant, seule la version biosimilaire sera couverte par MÉDIC Construction, sauf exceptions.